

ABONNEMENTS

LYON

Un an 7 fr.
Six mois 4 »

DÉPARTEMENTS

Un an 9 fr.
Six mois 5 »

ÉTRANGER

Selon les droits de poste.

LA VÉRITÉ

JOURNAL DU SPIRITISME

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureau : à Lyon, rue de la Charité, 29, au 2^{me}.

Dépôts : A LYON, chez les principaux Libraires, et à PARIS, chez LEDOYEN, Libraire, au Palais-Royal.

DIRECTEUR-GÉRANT, E. EDOUX, MÉDIUM.

AVIS

Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le spiritisme lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.

MORALE DU SPIRITISME.

(2^{me} article.)

Est-ce là tout? N'y aura-t-il aucun châtement pour l'âme que ce stationnement plus ou moins douloureux, selon la gravité des faits de la vie passée? Pourra-t-elle, en sortant de cette attente quelquefois séculaire, remonter de suite et poursuivre le cours de ses progrès incessants vers Dieu, l'aimant universel autour duquel gravite toute la création?

Non, et cela résulte encore formellement de l'enseignement des Esprits. L'âme, afin de laver ses souillures, afin d'assurer son avancement et ses perfections, doit souffrir des épreuves très-souvent plus rudes que celles de son existence antérieure, elle peut être soumise à des expiations d'une unimaginable durée, à des rapports plus difficiles et plus lourds avec les chaînes matérielles du monde où elle va se réincarner.

De ce qu'Allan Kardec a dit fort justement que l'âme ne rétrograderait pas, c'est-à-dire qu'elle ne perdait aucun des degrés de sa puissance acquise précédemment, ni aucune des énergies conquises par ses efforts passés, des irréflechis (et il y en a beaucoup qui nous ont adressé cette objection) ont conclu que la morale du Spiritisme était privée de sanction pénale. C'est une grave erreur, nous l'avons déjà dit dans un de nos précédents articles : outre le stationnement dont le temps est indéfini, mais non perpétuel, il y a encore pour l'âme, dans l'intérêt de ses progrès futurs, nécessité de subir d'autres réincarnations plus méritantes et plus hérissées d'épines, afin d'expier ses fautes, de se purifier et de se régénérer, pour arriver à suivre avec un élan plus soutenu, ses lumineuses destinées. Comme c'est un des points le plus dénaturé, et le plus discuté de nos doctrines, nos lecteurs nous pardonneront notre insistance et nos répétitions. Nous renvoyons d'ailleurs à notre avant-dernier article.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer pour clore notre discussion à cet égard, les paroles d'un philosophe qui admet aussi les réincarnations et les épreuves successives de l'âme, car il y a eu dans tous les siècles des Esprits précurseurs de notre sublime doctrine. Nous abrégeons : « La douleur, dit-il, le mal moral nous enveloppent de toutes parts. Si nous sommes coupables, où irons-nous? Déjà si malheureux sur cette terre, tristes au moindre chagrin, accablés de la plus légère douleur, comment supporterons-nous des destins plus durs? Que ne

» nous faudra-t-il pas souffrir, avant de reprendre la suite de
» nos pérégrinations? Il y a des châtements proportionnés à
» toutes les fautes et dont l'intensité dépasse peut-être notre
» imagination : nous voudrions en vain le nier. J'affirme hardi-
» ment, il est vrai que CET ENFER N'EST PAS ÉTERNEL, que
» notre liberté y a toujours prise et qu'on ne peut descendre si
» bas qu'il n'y ait plus d'accès au repentir. Mais quoique l'espoir
» ne soit pas ôté aux coupables, ne songeons pas sans effroi à
» notre fragilité d'ici-bas. Si le bien nous est actuellement si
» difficile, imaginons-nous quels incroyables efforts nécessitera
» notre réhabilitation dans des positions inférieures. La liberté
» entraîne le pouvoir d'un péché perpétuel : notre pensée ne
» doit-elle pas frémir de cette redoutable possibilité? J'aime
» mieux écarter cette idée et croire que là où le péché abondera,
» le secours divin sera surabondant, et que dans cette indé-
» finie évolution des siècles, le mal finira par disparaître de la
» création. J'espère, ô mon Dieu, qu'un temps viendra où tous
» les êtres produits par votre amour, quitteront les mauvais
» sentiers et marcheront à votre lumière ; où toutes les sociétés
» qui peuplent vos mondes, réunies dans leur commune as-
» cension par une solidarité universelle, graviteront vers vous
» de perfections en perfections ; où enfin la création tout en-
» tière obéira à votre sainte volonté. » (*Dieu, l'homme, l'humanité et ses progrès*, par A. Pezzani, p. 125 et 126, 1847.)

Notons ici que le Spiritisme enseigne la nécessité pour presque-tous les incarnés de la terre d'aller, après leur mort, subir de nouvelles incarnations dans des mondes plus ou moins avancés, selon le mérite de leurs œuvres, ce n'est que très-exceptionnellement qu'un Esprit sorti d'ici-bas peut être affranchi de cette obligation changée d'ailleurs en récompense pour les bons à qui les séjours les plus heureux sont assurés.

A l'objection tirée de la faiblesse de certaines communications, nous répondons que le Spiritisme s'adressant à tous, aux simples et aux ignorants en grande majorité, l'enseignement des Esprits est toujours proportionné à la portée des groupes respectifs : *Qui se rassemble s'assemble*. Des Esprits incarnés et avancés sur notre terre appellent à eux des Esprits supérieurs du monde spirite, et c'est à cette cause que l'on doit ces magnifiques dictées sur la charité et l'amour de Dieu, qui loin de parodier le Christianisme, ainsi qu'on le dit, en sont l'admirable développement et l'éclatante confirmation. Nous aurons occasion de citer dans notre journal, et nos lecteurs ont déjà

pu apprécier des communications remarquables, signées du nom d'Esprits supérieurs. C'est ainsi que nous répondrons par des faits à des objections sans portée.

Il nous reste à faire ressortir les avantages incontestables qui découlent, au point de vue de la vie terrestre, des enseignements spiritiques sur la morale, et à déduire les conséquences pratiques du Spiritisme.

PHILALÉTHÈS.

PREUVES VULGAIRES ET SCIENTIFIQUES DE LA PRÉEXISTENCE.

Sur cette terre, on ne peut nier sérieusement l'inégalité intellectuelle et morale. Les philosophes qui ont soutenu l'égalité des intelligences n'y croyaient pas sincèrement et n'émettaient ce paradoxe que comme un mode d'encouragement pour tous et comme préliminaires étranges d'un plan nouveau d'enseignement.

Il est vrai de dire cependant qu'il est impossible de concevoir deux hommes dans une position tellement identique que l'on puisse conclure de l'un à l'autre; si donc de légères différences se faisaient remarquer, elles pourraient être attribuées à la variété des milieux dans lesquels ils auraient été placés; mais il en est autrement. Il y a des intelligences si faibles, si bornées, que même en les soumettant aux meilleures conditions d'éducation, il est impossible de les faire arriver au niveau d'autres intelligences qui sont restées sans culture. D'un autre côté, on rencontre quelquefois des hommes tellement supérieurs qu'on les salue du nom de génies. Il faudrait donc soutenir qu'un idiot, à qui on a pu à peine enseigner les choses les plus communes, serait devenu aussi grand que Newton ou Leibnitz, placé dans les mêmes conditions. Cette conséquence paraît si absurde, elle révolte tellement le bon sens, que nous n'hésitons pas à proclamer l'inégalité des intelligences sur cette terre comme une vérité admise par la conscience du genre humain. Le principe contraire n'a été qu'un paradoxe auquel n'a pas même cru d'une manière absolue celui qui l'a émis.

Expliquons bien notre pensée, qui pourrait être mal comprise. Nul n'a contesté ni pu contester que les intelligences fussent inégales sur la terre. Jacotot, dont le nom n'est pas indigne de figurer dans cet écrit, reconnaissait cette inégalité comme un fait, mais il l'attribuait à la différence des milieux de *l'existence actuelle*. Il y a dans l'erreur de Jacotot le germe d'une grande vérité. L'erreur vient de ce que ce philosophe croit expliquer suffisamment la variété quelquefois énorme des intelligences, par les seuls faits antérieurs de l'existence terrestre actuelle, qui sont impuissants à en rendre compte. Mais en même temps il exprime une très-belle et très-juste idée, quand il admet au point de départ l'égalité des facultés et une puissance intellectuelle identique. Ainsi que nous allons le démontrer, l'inégalité d'essence ne peut se tirer ni de l'âme avant sa manifestation, ni de Dieu souverainement équitable. Cette idée est même contradictoire avec la nature des êtres. Puisque l'âme, avant ses manifestations, est une simple essence, il faudrait dire qu'il y a autant d'essences d'une espèce différente que d'individus, ce qui est insoutenable.

Or, la distance immense qui sépare les idiots des hommes de génie, indique clairement que les âmes n'arrivent pas sur cette terre avec le même degré de puissance et au même point d'initiation. La différence d'éducation et la variété des milieux sont des motifs impuissants à en rendre compte.

Pour soutenir l'égalité des âmes au commencement de leur existence actuelle, il faudrait, je le répète, soutenir qu'un erétin à qui, malgré une position sociale brillante, on n'a pu enseigner les plus vulgaires éléments des sciences, aurait pu, se trouvant dans les mêmes milieux que Napoléon, concevoir et exécuter des œuvres aussi grandioses. Cette opinion est repoussée par la conscience même de l'humanité.

S'il était possible de distinguer et de réunir des âmes qui sont à leur venue sur la terre au même degré de développement, on ferait de curieuses observations, en les soumettant à peu près à la même éducation et aux mêmes influences. A la vérité, les progrès varieraient, car, quoi qu'on fasse, les milieux ne peuvent être complètement identiques; mais la différence de l'une à l'autre serait peu sensible et ne constituerait jamais les notables distinctions qui séparent les individus pris au hasard et assemblés par les événements terrestres auxquels préside toujours la Providence divine. Le rôle de la Providence consiste surtout dans une distribution des âmes, de telle façon que le progrès soit toujours assuré, et que l'humanité marche d'un pas certain à la conquête de ses destinées.

L'inégalité des âmes qui arrivent dans notre globe ne provient pas d'une inégalité d'essence, ni d'une volonté particulière de Dieu, ce qui serait injuste, elle ne peut trouver sa raison que dans une série plus ou moins longue d'existences antérieures.

Ainsi, les dispositions de l'âme, qui sont l'effet des manifestations précédentes, forment le point de départ de l'existence actuelle.

En venant occuper un corps humain, l'âme imprime à la matière une manière d'être correspondante au degré d'initiation qu'elle a antérieurement conquis.

Gall a démontré en effet, par l'invention de la science phrénologique, qu'une disposition cérébrale particulière répond à chaque penchant, à chaque faculté de l'intelligence. On a pu critiquer ce résultat dans ses applications, dans ses détails, tandis que les travaux de Gall, considérés en principe et dans leur ensemble sont inattaquables; peut-être le savant a-t-il commis quelques erreurs de pratique, qui seront ou qui ont été rectifiées par ses successeurs; mais un système vrai en lui-même ne saurait être détruit par de fausses désignations qui résultent d'une observation incomplète à l'enfance d'une science.

Si cet état du cerveau est indépendant de l'âme, on conçoit que la volonté puisse se trouver dans certains cas irrésistiblement dominée. La liberté serait quelquefois anéantie, toujours amoindrie. L'assassin (ici je ne parle pas de celui qui aurait commis un meurtre sous l'influence d'une vive passion) présente constamment le développement cérébral indiqué par les phrénologues. En suivant l'opinion ordinaire, qui consiste à dire que nous naissons pour la première fois sur la terre, et que nous serons jugés sur cette seule épreuve, ne voit-on pas que d'insurmontables difficultés s'élèvent contre la justice divine et la justice humaine. Quoi, les châtiments s'ouvriraient pour un homme qui a été maîtrisé par son penchant, qui n'a pas été libre, ou, si l'on veut, qui a eu une demi-liberté! Que signifient nos cours d'assises et nos échafauds? La condamnation de cet homme est un assassinat juridique; le juge serait seul assassin. Pour prouver au meurtrier qu'il a eu tort, qu'il était libre, vous le tuez! belle logique! Plaignez-le plutôt, et enchaînez-le comme une bête féroce. Cruauté et injustice de Dieu; barbarie de la société, voilà les conséquences auxquelles on arrive nécessairement, et ces conséquences sont évidemment fausses: il est impossible que la justice humaine et la justice divine n'aboutissent qu'à une perpétuelle iniquité.

A cette objection insoluble que répondent les théologiens? — Dieu demande à chacun selon qu'il lui a été accordé, c'est-à-dire que si le penchant a été irrésistible, il n'y a pas crime punissable. C'est reculer la difficulté sans la résoudre; c'est renverser toutes les lois de la société humaine. En effet, qu'un meurtrier se présente avec un effroyable concours de prééminences cérébrales, on ne pourra le condamner; le crime, dans ce cas, est indifférent en soi; il y a nécessité, la liberté disparaît.

D'un autre côté, supposons un homme dont le cerveau est admirablement conformé, qui possède au plus haut degré toutes les bosses de la bienveillance, du sens moral, de la religiosité, quel mérite peut-il avoir à bien faire? Fait-on un mérite à l'agneau de sa douceur? — Non, pas plus qu'on ne dirait: Le tigre est criminel.

Après les découvertes phrénologiques, pour qu'il y eût encore

place au mérite et au démerite, il faudrait que chaque penchant se trouvât contre-balancé par un penchant contraire; qu'ainsi, par exemple, le développement de l'organe de la bienveillance pût annihilier le développement de la bosse du meurtre. L'expérience dément ce résultat, puisque toujours la tête des scélérats présente à la science phrénologique un affreux assemblage des mauvaises passions et de la brutalité.

L'inégalité morale, comme l'inégalité intellectuelle, ne peut donc s'expliquer que par une succession d'existences antérieures.

A. P.

FAITS SPIRITES.

Un terrain était à vendre judiciairement dans une commune des environs de Paris. Personne n'y mettait l'enchère, quoique la mise à prix fût excessivement minime, parce que ce terrain était saisi au père G..., qui passait parmi les paysans pour un sorcier dangereux. Après une longue hésitation, un cultivateur nommé L..., séduit par le bon marché, se risqua et devint acquéreur du champ.

Le lendemain matin, notre homme, la bêche sur l'épaule, se rendait en chantant à sa nouvelle propriété, quand un objet sinistre frappa ses regards. C'était une croix à laquelle était attaché un papier contenant ces mots: « Si tu mets la bêche dans ce champ, un fantôme viendra te tourmenter la nuit. » Le cultivateur renversa la croix et se mit à travailler la terre; mais il n'avait pas grand courage; il pensait, malgré lui, au fantôme qui lui était annoncé. Il quitta l'ouvrage de bonne heure, rentra chez lui et se mit au lit; mais ses nerfs étaient surexcités, il ne put dormir. A minuit, il vit une longue figure blanche se promener dans sa chambre et s'approcher de lui en murmurant: « Rendez-moi mon champ! »

L'apparition se renouvela les nuits suivantes. Le cultivateur fut saisi par la fièvre. Au médecin qui l'interrogea sur la cause de sa maladie, il raconta la vision dont il était obsédé et déclara que le père G... lui avait jeté un sort.

Le médecin fit venir cet homme et, en présence du maire de la commune, il l'interrogea. Le sorcier avoua que chaque nuit, à minuit, il se promenait chez lui, revêtu d'un drap blanc, afin de faire endéver l'acquéreur de son champ. Sur les menaces qui lui furent faites de le mettre en état d'arrestation, s'il continuait ses pratiques nocturnes, il se tint tranquille. Les apparitions cessèrent, et le cultivateur recouvra la santé.

Comment ce sorcier, se promenant chez lui, pouvait-il être vu du paysan, dont la demeure est à un kilomètre de distance? M. le docteur Macario, à qui nous empruntons ce fait consigné dans son curieux ouvrage, *les Rêves et le Somnambulisme*, ajoute: Nous ne nous chargeons pas d'expliquer ce phénomène; nous le croyons sans peine, car on ne peut s'en rendre compte que par le spiritisme et par la théorie du périsprit.

M. R..., de Bowland, propriétaire de la vallée de Gala, était poursuivi en justice pour une somme considérable d'argent, provenant des arrérages accumulés d'une dime, dus, disait-on, à une famille noble. M. R... était intimement convaincu que son père, d'après un usage particulier à la loi écossaise, avait racheté ses dimes du titulaire, et qu'en conséquence la demande actuelle était sans fondement. Mais après des recherches minutieuses dans les papiers de la succession, dans les actes publics, et après une enquête fort longue parmi les personnes qui avaient été en rapport d'affaires avec son père, il ne put trouver aucune preuve en sa faveur.

Le terme fatal étant près d'expirer, il se disposa à partir le lendemain pour Edimbourg, afin d'arranger son affaire aux conditions les moins onéreuses possibles. Il alla se coucher dans cette disposition d'esprit; à peine était-il endormi qu'il eut le songe sui-

vant: Son père, mort depuis plusieurs années, lui apparut et lui demanda ce qui lui troublait ainsi l'esprit. En rêve on n'est point surpris des apparitions. M. R... lui fit connaître la cause de son inquiétude, ajoutant que le paiement d'une somme aussi considérable lui était d'autant plus désagréable qu'il avait la conviction qu'elle n'était pas due, quoiqu'il ne pût fournir aucune preuve à l'appui de son dire.

« Vous avez raison, mon fils, répondit l'ombre, j'ai payé ces dimes pour lesquelles vous êtes maintenant poursuivi. Les papiers relatifs à cette transaction sont dans les mains de M. ..., avoué, qui est maintenant retiré des affaires et demeure à Inveresk, près d'Edimbourg; j'eus recours à lui dans cette circonstance, quoiqu'il n'ait jamais été chargé de mes affaires. Il est très-possible que M. ... ait oublié cette particularité, qui remonte maintenant à une date très-ancienne; mais vous pourrez la lui rappeler en disant que lorsque je vins pour régler son compte, il s'éleva une difficulté sur le change d'une pièce d'or du Portugal, et que nous convînmes de boire la différence à la taverne. »

M. R... s'éveilla le matin, l'esprit plein de son rêve; il jugea convenable de se détourner de son chemin pour aller à Inveresk, au lieu de se rendre directement à Edimbourg. Arrivé dans cet endroit, il trouva la personne dont son père lui avait parlé; c'était un homme très-avancé en âge. Sans lui dire un seul mot de son rêve, il lui demanda s'il se rappelait s'être chargé autrefois d'une affaire pour le compte de feu son père. Le vieux monsieur n'en avait point conservé le souvenir; mais la circonstance de la pièce d'or lui remit tout en mémoire; il fit la recherche des papiers et les trouva, de sorte que M. R... put porter à Edimbourg les documents nécessaires au gain du procès qu'il était sur le point de perdre.

(Cité par le docteur Macario.)

CLAIRVOYANCE MAGNÉTIQUE.

Le baron de Strombeck a publié en Allemagne une observation très-intéressante, intitulée: *Histoire de la guérison d'une jeune personne par le magnétisme animal produit par la nature elle-même*. L'auteur déclare avoir été témoin oculaire de tous les faits qu'il relate. Le titre de son ouvrage peut être critiqué, car, ainsi que le fait remarquer Buteaud, il s'agit d'un somnambulisme naturel, et rien n'indique que cet état ait été produit par aucune influence étrangère.

Un jour, la somnambule dont il fait l'histoire lit un papier écrit par lui et renfermé dans son secrétaire, indique l'écrit qui contient deux alinéas, et dit combien chaque alinéa contient de lignes.

Elle voit à un étage supérieur, dans la chambre de M. de Strombeck, et sur son bureau, une épreuve de son imprimeur, que lui-même ne savait pas avoir été apportée. — Elle indique la position de plusieurs objets placés derrière elle, et dont on avait secrètement dérangé la position; elle se trompa pourtant pour l'un d'eux.

Dans les observations du docteur Marcard, conseiller et médecin des eaux de Pyrmont, il est attesté par lui qu'elle reconnut l'arrivée du docteur Schmidt, et désigna la couleur de son habit, quoiqu'il ne fût pas venu de la journée. Elle dit positivement et à la minute, l'heure qu'il était à la montre du même docteur, qui ne se trouvait d'accord avec aucune des pendules de la chambre. — Elle indique que le docteur Marcard a sur lui de l'argent renfermé dans une bourse longue, verte et rayée de couleurs.

« Bien certainement, ajoute le docteur, elle n'avait jamais vu cette bourse, que je portais depuis quelques jours par hasard, que, hors de ma maison, je n'avais pas sortie de ma poche, et qui était telle qu'on les faisait il y a dix ans, avec de la peau verte, rayée de violet. »

Dans ses observations, le docteur Schmidt, médecin de la cour à Celle, déclare que M^{lle} Julie avait désigné le nombre de bagues

qu'il portait au doigt (ce jour-là il n'en avait qu'une, ordinairement il en portait deux); qu'elle désignait, à la seconde, l'heure que marquait une pendule placée à un étage supérieur. Il ajoute qu'elle lui déclara que sa montre, qu'il tenait dans sa main, marquait trois heures vingt-neuf minutes, et qu'elle ne se trompa pas d'une seconde.

UN RÊVE FATAL ACCOMPLI.

Joseph Franck rapporte l'histoire suivante dans son grand ouvrage de *Pathologie médicale*. Une noble Lithuanienne, âgée de 20 ans, d'une constitution scrofuleuse, se réveilla, dans l'une des premières nuits de sa grossesse, avec un cri terrible, et toute frissonnante, raconta à son époux le songe qu'elle venait de faire. « Il me semblait, lui dit-elle, que j'étais entrée dans une église, et qu'étant descendue dans les caveaux, j'avais aperçu une femme assise dans une tombe ouverte, allaitant deux enfants. Comme son aspect me remplissait de terreur, elle me dit : Ne t'effraie point, ma fille, car je suis ton image; le lendemain du jour où tu auras eu deux fils, tu viendras dormir à ma place. »

Le mari fit tout ce qui était en son pouvoir pour détruire la profonde impression laissée par ce songe effrayant, il ne put y réussir. Son épouse, imbue dès l'enfance des contes de sorciers et de revenants, tomba dans une mélancolie sombre, surtout aux approches de l'accouchement. Ce jour étant venu, après la sortie d'un des enfants, l'accoucheuse dit à la mère de la jeune dame qu'il y avait encore un enfant dans l'utérus. « Que ma fille l'ignore à jamais ! s'écria la mère prudente. Mais on ne put pas le lui cacher, et cette infortunée dit à son époux, avec un accent désespéré : « Mon rêve s'accomplit !... » En effet, la fièvre puerpérale l'enleva peu de jours après.

OPINIONS ANCIENNES SUR LE PÉRISPRIT.

Macrobe explique, d'après les pythagoriciens, les changements qui avaient lieu à chaque migration par l'influence de l'astre que l'âme habitait alors; elle y prenait enfin un corps sans doute plus ou moins lumineux, dont elle se revêtait comme d'un vêtement avec lequel elle entrait dans le corps humain; ce corps lumineux (sorte de feu) et d'une matière infiniment plus subtile que celle des corps terrestre, se nommait esprit, ou âme spirituelle, ou image; on supposait qu'elle avait la figure du corps humain, qu'elle était le siège des sensations et des passions...

C'était l'âme sensitive, distincte de l'âme raisonnable; les Indiens appelaient *paramatma* celle émanée de Dieu, et la seconde *sivatma*, ou âme inférieure. Les Chinois admettaient aussi ces deux sortes d'âmes, dont celle qui était inférieure n'était pas tout-à-fait immatérielle, mais composée d'une matière excessivement subtile. C'était en tous points ce que le spiritisme nomme aujourd'hui *périsprit*.

OPINION D'UN RATIONALISTE SUR LES RÉINCARNATIONS.

La vie humaine est une épreuve. Quand cette épreuve n'a pas été satisfaisante, quelle conséquence doit-elle avoir ?

Voilà une créature qui avait son œuvre à faire; par sa faute elle ne l'a pas ou l'a mal faite; lequel vaut le mieux, dans l'ordre des choses, pour la beauté de cette vie et la perfection de la puissance qui préside à l'univers, que cette nature dégradée s'éteigne sans rémission, et s'évanouisse du sein de l'être toute souillée de ses péchés, ou que, gardant le sentiment, et persistant dans sa personne, elle ait, après cette vie, une vie nouvelle destinée à la réparation et à l'expiation? Lequel vaut le mieux raisonnablement de ne la soumettre qu'à une épreuve, qui peut bien être mal prise, comme dans le cas que nous examinons, ou de lui en ménager

plusieurs parmi lesquelles une, enfin acceptée comme elle doit l'être, sauvera une âme qui sans cela était perdue sans retour? Serait-ce donc au moment, ou après des jours pleins de fautes, elle aurait si grand besoin de retrouver du temps devant elle, pour revenir, ou en avoir la chance, que la chance lui manquerait et que l'éternité ne lui serait de rien? Où serait pour Dieu la gloire; où serait la sagesse à frapper de néant ou à punir éternellement, après quelques années, un être qu'il n'a sans doute pas fait pour finir en méchant? Ce serait désespérer de son ouvrage, et il ne doit pas désespérer. Désespérer est faiblesse, et Dieu est souverainement fort. Il ne renonce jamais au mieux, car il a la toute puissance. Or, ici le mieux est certainement qu'il mette à même de se relever l'homme qui est mort en état de vice, et, par conséquent, qu'il l'appelle à des rapports qui, succédant à ceux qu'il a eus ici-bas, lui permettent de commencer un nouvel exercice de moralité.

DAMIEN.

(Histoire de la Philosophie, tome 2, page 308.)

COMMUNICATIONS D'OUTRE-TOMBE SPONTANÉES.

LES SEPT DONNÉS DU SAINT-ESPRIT.

(Suite. — Voir le dernier numéro.)

LA CONSEIL.

(Médium, M. P..., de Lyon.)

Mon fils, le Conseil est un don du Saint-Esprit qui, par sa grande efficacité, peut tout sur les hommes portés de bon vouloir et exempts d'orgueil: il leur fait entendre la voix intérieure, qui jamais n'est muette dès que l'on prête l'oreille à ses accents. L'Esprit-Saint, qui est Dieu, par le ministère de ses anges, esprits ou génies, de quels noms que l'on veuille désigner ces agents et exécuteurs de ses volontés, l'Esprit-Saint inspire les hommes. Heureux qui n'est point rebelle; heureux qui écoute; heureux qui met à profit les bonnes pensées suggérées, qui écarte les mauvaises et met en pratique les maximes de la sagesse éternelle. Heureux qui a reçu le don de conseil: ainsi que je l'ai déjà dit, les autres dons lui sont acquis par l'effet de la corrélation existant entre eux. L'Esprit qui subit la vie corporelle ne saurait la remplir sans l'aide de ce don si précieux; et, pour le moment, écartons du concours prêté à ce don ce que les autres fournissent de complément, de force; étudions séparément son importance, son rôle, son miraculeux effet.

Oui, l'esprit incarné ne pourrait se passer de cette assistance occulte, invisible, insaisissable, qui est le propre de la spiritualité et sa supériorité sur la matière. Par son organe, le conseil divin est transmis, les facultés perçoivent à leur tour, la voix amie a fait son œuvre. Soumis au règne de l'Esprit, à son empire, l'homme matériel ne doit qu'obéir, car son intérêt, son bonheur ne dépendent que de sa docilité. Le conseil est la voix qui parle; le conseil est souvent la pensée qui exécute; le conseil est plus souvent encore non-seulement la pensée qui exécute, mais les bonnes inspirations; le conseil est le type de ce que peut, en fait d'ordre moral, l'inspiration spirituelle: le négliger ce don précieux, c'est vouloir tomber en faute et s'exagérer.....

Ayez la foi, ayez l'espérance et la charité: ces vertus génératrices auront le pouvoir de se compléter par leur association avec les dons du Saint-Esprit.

Mon fils, le Saint-Esprit se répand en bénédictions sur la terre; la médiumnité, qui est un mouvement lent mais positif et sûr, se vulgarise; or, la médiumnité, dans la bonne acception du mot, est la diffusion et l'effet du conseil, attribut des perfections de Dieu. Le conseil est de tous les jours, il faut donc bien se garder d'en négliger les faveurs.

SAINT ANTHELME, évêque.

(La fin au prochain numéro.)